



Modification du contrat de travail

Par **liberto_old**, le **25/10/2007** à **10:54**

Bonjour,

Je travaille depuis 2 ans au près de une société de service informatique.

J'étais employé en qualité de hotliner, et actuellement je travaille en tant que administrateur de compte dans un endroit différent que mon lieu d'origine (pour comprendre: je travaillé a "LA defence" au début, et la je travaille dans un endroit différent)

J'ai contacté ma société téléphoniquement et par mail pour savoir quel genre de modification un peu apporter a mon contrat de travail, vue que ma position en 2 ans a évolué ainsi que me responsabilité.

Actuellement, j'attends depuis 3 mois un réponse...mais personne semble s'intéresser un mon problème.

Quel sont mes droits, et comment puis-je me comporter?

merci pour votre aide

Par **Didi79_old**, le **14/11/2007** à **15:43**

Bonjour,

Pour ce qui est de la modification du contrat de travail tout dépend du lieu géographique, c'est

a dire si le changement du lieu de travail est vraiment contraignant. Par exemple si vous avez travaillé a La Défense et maintenant vous travaillez a Nanterre, ceci ne constitue pas une modification du contrat de travail mais un changement des conditions de travail. Pas besoin de modifier votre contrat.

Pour ce qui est de votre poste, si effectivement vous avez change pour un poste a responsabilité (technicien passé a un poste de Chef de Service) vous auriez du signer un avenant a votre contrat qui montre votre acceptation a la modification du contrat.

J'espère avoir répondu a vos questions. Si vous avez besoin d'autres renseignements n'hésitez pas.

Cordialement,